



LOT CORREZE VOIE D'AVENIR

Compte rendu de la réunion du comité de suivi de la concertation

6 octobre 2011

La réunion du Comité de suivi s'est tenue le 6 octobre 2011 de 16h15 à 18h15 à la salle des fêtes de Cressensac.

Les intervenants :

- M. Henri COLIN, Président du Comité de suivi
- M. Serge BLADINIERES, Vice-président du Conseil général du Lot
- M. Noël MARTINIE, Vice-président du Conseil général de Corrèze
- Mme Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot
- Les représentants des bureaux d'études :
 - SORMEA – M. Julien CHIRADE
 - SOGREA – Mme Armelle VALENTIN
 - EGIS Aménagement – Mme Nathalie MAILHE
 - BIOTOPE – M. Nicolas GEORGES
 - EGIS Route – M. Jean-christophe COLLIN

Ouverture de séance et mot d'accueil par Henri COLIN, Président du Comité de suivi

M. COLIN remercie l'assemblée de sa présence pour mener à bien une nouvelle étape de ce vaste projet. Il remercie également les nouveaux membres du Comité de suivi : l'Association pour la Protection du Site et des Activités de Cavagnac et l'Association de sauvegarde et de mise en valeur de la Vallée de la Doue, du Vignon, de leurs Causses et Côteaux. Il excuse les personnes absentes.

Il rappelle que le travail de collaboration a déjà été engagé depuis juillet 2009 (4 Comités de suivi et 18 ateliers thématiques pendant un an). Cette première phase s'est achevée par le Comité de suivi du 30 septembre 2010 et par les délibérations des Conseils généraux de la Corrèze et du Lot du 22 octobre 2010.

La seconde phase de la concertation est engagée et doit s'achever par la définition d'une solution pour le lancement de l'enquête préalable.

M. COLIN remercie les participants pour leurs contributions durant l'année de travail intense. Il insiste sur les attentes de chacun sur le choix final et l'analyse des tracés. Il rappelle que le respect des modalités de travail (réels échanges, véritable transparence, écoute partagée) conditionne le climat de confiance indispensable à la réussite du projet.

M. COLIN passe la parole aux élus.

Introduction par M. BLADINIERES, Conseil général du Lot et M. MARTINIE, Conseil général de la Corrèze

M. BLADINIERES remercie l'assemblée, fait un historique du projet depuis 1995 et rappelle son importance pour le réseau routier (tourisme, populations locales). Il rappelle que le projet doit répondre à ces enjeux en répondant à une démarche de développement durable. Il insiste sur la collaboration fructueuse et sans faille des deux Conseils généraux du Lot et de la Corrèze.

M. MARTINIE rappelle que l'année dernière, il a été choisi de poursuivre les études pour les deux tracés retenus. Il précise que les collectivités se prononceront fin 2012, début 2013 sur le choix définitif suite aux études réalisées (faune, flore, agriculture, tourisme, ...). Il souligne l'excellente collaboration qui existe entre les deux Conseils généraux.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, précise que pour lui les emplois sont d'abord le facteur n°1 à prendre en compte.

Déroulement de la réunion

Mme. BEAUBIER rappelle l'ordre du jour : chronologie depuis octobre 2009, présentation des études. Elle fait un point sur les études précédentes et la concertation avec les acteurs locaux, avec la mise en place en juillet 2009 d'un Comité de suivi (environ 70 instances représentées au sein de ce Comité de suivi). Elle précise que M. COLIN en est le garant.

Elle souligne que les différents ateliers et réunions ont abouti à la définition des tracés et de nombreux critères de comparaison afin de trouver un compromis acceptable, et qu'en parallèle a été menée une concertation règlementaire : consultation dans les 14 communes concernées, mise à disposition de registres d'expression, réunions publiques, site Internet.

Mme BEAUBIER souligne la mobilisation importante de la population : une forte expression en faveur de l'urgence à réaliser l'opération au regard des enjeux de désenclavement, de sécurité routière. Les expressions défavorables au projet s'appuient sur l'impact environnemental des tracés.

Intervention de M. COLLIN, EGIS

Il rappelle le contenu des études d'avant-projet faites en 2009 et 2010.

Mme BEAUBIER précise les actions mises en place depuis la dernière réunion : consultations d'entreprises pour réaliser les études à venir.

Elle décrit les prochaines étapes pour 2011 – 2012 : les caractéristiques des deux tracés étudiés vont être affinées, une étude d'impact sera menée sur les deux tracés, mise en forme du dossier, études de déplacements et études hydrauliques, puis, fin 2012, avec tous ces éléments le choix d'un tracé. Un planning récapitulatif sera projeté en fin de réunion.

M. COLIN demande si quelqu'un veut prendre la parole. Personne ne souhaite intervenir.

Intervention de M. CHIRADE, SORMEA

Il présente sa société et la démarche des études socio-économiques et de déplacements. Un participant veut savoir sur quel échantillonnage a porté l'enquête sur les déplacements. Le prestataire lui répond qu'il représente 33 % du volume du trafic passant, ce qui est tout à fait représentatif.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, demande si la fermeture des routes de Gramat et de Vayrac a été prise en compte dans l'enquête. Le prestataire répond que cela se fera en concertation avec le Conseil général pour évaluer la faisabilité et la représentativité de l'enquête en prenant compte du report anormal de trafic sur la période donnée et le correctif à apporter.

M. LOURADOUR, maire de Cressensac, demande quel sera le pourcentage d'erreur pour la simulation des trafics. Le prestataire lui explique la méthode utilisée. Un modèle de calcul sera réalisé à partir de l'état actuel. Ce modèle sera ensuite calé sur les données existantes pour pouvoir effectuer la simulation de trafic.

M. CREMEAU, association de sauvegarde et de mise en valeur de la Vallée de la Doue, du Vignon, de leurs Causses et Côteaux, note que l'étude a été réalisée pendant la période des vacances scolaires où le plus gros des touristes est déjà reparti. Le prestataire lui répond qu'il existe des données d'évolution qui sont dites trafic moyen annualisé. Ce sont des données de base utilisées pour redresser les valeurs enquêtées.

M. CREMEAU, association de sauvegarde et de mise en valeur de la Vallée de la Doue, du Vignon, de leurs Causses et Côteaux, estime que les enquêtes ne sont pas que du comptage. A-t-on pris en compte le fait que les usagers de fin août ne sont pas forcément représentatifs des usagers 14 juillet – 15 août. Le prestataire lui répond que l'on a des tendances, et que l'on ne peut collecter des données tous les jours sur le terrain. On doit accepter qu'il existe une part d'incertitude de par le choix des jours d'enquête.

M. COLIN, président du Comité de suivi, veut savoir si une question est posée sur le type de déplacement. Le prestataire répond que le type de déplacement est qualifié (loisirs / travail / déplacement professionnel / fréquence / évaluation de l'opportunité d'utilisation des tracés s'ils étaient créés).

M. REYNAL, communauté de communes du Sud Corrèzien, reconnaît le sérieux des enquêtes menées et souhaite que toutes études à venir soient menées avec la même honnêteté.

Intervention de Mme VALENTIN, SOGREAH

Elle présente sa société et la démarche des études hydrauliques.

Mme Cathy PICARD, association pour l'intégrité du Causse de Nespouls, demande si dans les études sont pris en compte les sous-sols karstiques et les cours d'eau souterrains. Le prestataire répond que oui.

Intervention de Mme MAILHE, EGIS France et M. Nicolas GEORGES, Biotope

Mme MAILHE et M. GEORGES présentent leur groupement et la démarche des études d'impact.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, veut savoir si concernant la phase 1 de ces études, l'intervenant d'EGIS va faire valider son travail par un expert indépendant. Le bureau d'études précise que le dossier passera devant l'autorité environnementale (services de l'Etat) ce qui garantira l'impartialité des résultats.

Un participant demande si le bureau d'études va associer des habitants locaux qui ont une grande connaissance du terrain. Le prestataire lui répond que les experts vont aller sur le terrain pour rechercher des espèces protégées, et qu'ils ont l'habitude d'avoir des échanges avec les locaux.

M. FENNI, maire de Sarrazac, demande si les études en cours ou à venir intègrent l'hypothèse du raccordement à l'autoroute, et quels sont les dispositifs qui pourront être mis en place en terme de retour d'étude pour les populations.

Mme BEAUBIER précise qu'il n'y a pas d'étude de raccordement à l'autoroute dans les tracés.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, précise que le raccordement de l'itinéraire T2-1 fait partie du tracé, le raccordement du T3 est déjà existant, et que le doublement du raccordement éventuel sur le T3 fait toujours l'objet de discussions entre le maître d'ouvrage et ASF.

Concernant le retour d'information devant la population, Mme BEAUBIER présente le calendrier général des études à venir, qui intègre cet aspect.

Elle précise qu'il y aura tout d'abord ce que les bureaux d'études viennent de présenter, puis la suite des études et procédures. Elle informe que la concertation avec les membres du Comité de suivi sera poursuivie sous la présidence de M. COLIN, avec des réunions aux moments-clés des études. Il y aura également des ateliers de restitution des études, envisagés au 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2012. A la fin de ces ateliers, une réunion du Comité de suivi ainsi que le lancement de la concertation réglementaire suivant la réglementation L 300-2 du Code de l'Urbanisme. Cette concertation se déroulera sur le même modèle que celle faite en 2010 : réunions publiques, registres dans les communes concernées et bilan de la concertation.

Elle présente le calendrier général jusqu'à 2013. Elle précise que c'est suite au bilan de la concertation que sera choisi le tracé.

Mme BEAUBIER évoque ensuite le site internet. Elle précise qu'il a évolué avec une nouvelle mise en forme. Par contre, l'adresse et le principe du site ne changent pas.

Un participant fait remarquer qu'il avait déjà proposé dans un atelier précédent d'inviter un représentant de la SNCF ou de RFF afin qu'il précise si un aménagement ferré va être réalisé ou pas.

M. SANÇON lui répond que RFF a dit clairement que les collectivités devront investir si elles veulent que des infrastructures soient réalisées. Il dit que dans le cadre des études menées par SORMEA, il sera précisé quelle part de trafic est susceptible d'être transférée.

M. LANSKOY, association Accès Cible, demande quel est l'avancement du contournement des bourgs de St Michel de bannières et de Vayrac.

M. SANÇON répond que les deux projets ont été dissociés pour aller plus vite. Pour le projet de St Michel de bannières, le dossier de DUP a été présenté à la préfecture en Mai ; il est prévu de déposer le dossier de Vayrac en 2012. Il précise que les plannings n'ont pas pris de retard.

M. COLIN passe la parole à M. BLADINIERES pour la conclusion.

M. BLADINIERES tient à souligner le travail important et sérieux qui va être réalisé par les bureaux d'études. Il précise que le calendrier du projet n'est pas retardé et que le choix du tracé se fera en toute connaissance de cause.